

# **CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN**

## **PROCÈS VERBAL**

**Séance du 6 février 2018**

Le conseil Municipal de cette commune dûment convoqué, s'est déroulé en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Hureau, Maire.

Date de convocation : 2 février 2018.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Alain Lacouture, Christian Geardrix, Jean Rémond, Kévin Branlé, Yvette Fontaneau, Thierry Guillaume, Marie Mounier, Pierre Léger, Christophe Trillaud, Joëlle Lemouzy, Thierry Hureau

Excusés : Hélène Joly, Steeve Joly, Romane Patenotre.

Martine Garrat, en qualité de secrétaire auxiliaire.

La séance débute à 20H10

Il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

### **Ordre du jour**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du Procès Verbal du conseil du 10 janvier 2018
- Embauche d'un agent technique
- Nouvelle convention d'adhésion au Syndicat Mixte de la Fourrière
- Réparation Noue toit salle des fêtes
- Informations sur le PLU
- Validation devis Trompes de Chasse
- Questions diverses

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Pierre Léger est désigné secrétaire de séance.

## **Approbation du Procès Verbal du conseil du 10 janvier 2018**

Contre 0, Abstention 0, Pour 11.

Le PV est approuvé à la majorité des présents.

### **Embauche d'un agent technique**

Monsieur Hureau propose de compléter l'équipe technique avec quelqu'un de bricoleur et autonome. Nous avons l'opportunité de recruter une des deux cantonniers de BOUEX qui est stagiairisé à 28H. Monsieur le Maire a pris contact avec le Maire de BOUEX qui confirme ne pas avoir de projet d'augmentation de temps de travail.

Il est proposé de le prendre en CDD pour accroissement de travail sur 7 heures hebdomadaires (le vendredi). Cela lui permettrait d'effectuer 35 heures par semaine.

Kevin Branlé, adjoint au travaux, gèrerait le planning de cette personne.

Le coût annuel serait de 3877,92 € charges comprises (2613,60 € de salaire et 1264,32 de charges).

© 20H18 : Arrivée de Guillaume PERIN.

Le candidat habite sur la commune de Vouzan. Thierry Guillaume confirme ses compétences.

Alain Lacouture fait remarquer qu'il faut faire un appel à candidature pour tout nouveau recrutement. Jean Rémond souligne qu'il faudra vérifier les modalités de recrutement avant de se lancer.

Joëlle Lemouzy souhaite savoir où on en est financièrement avant d'engager de nouvelles dépenses. Monsieur le Maire fait le point sur les réalisations du budget 2017. Les charges de personnel n'ont pas dépassé les montants prévus.

Monsieur le Maire organisera le recrutement via le centre de gestion. Les candidats seront reçus par Monsieur le Maire, l'adjoint au travaux et l'adjoint au personnel.

Le conseil accepte l'embauche d'une personne à hauteur de 7 heures par semaine :

Contre 0, Abstention 1 (Joëlle Lemouzy), Pour 11.

### **Nouvelle convention d'adhésion au Syndicat Mixte de la Fourrière**

Monsieur le Maire prend la parole et présente la nouvelle convention (annexes 1, 2 et 3).

Le conseil doit se prononcer sur la modifications des statuts suite à la prise de compétence du Grand Angoulême prévue par la loi NOTRE.

La cotisation est fixée à 0,75 € par habitant.

Le conseil vote :

Contre 0, abstention 0, pour 12

## Réparation de la noue du toit de la salle des fêtes

Kévin Branlé prend la parole et présente les travaux de réparation de la fuite à la jointure des toitures de la salle des fêtes et du bar.

La société « La Couverture Française » a établi un devis de réparation avec reprise du zinc pour 630,64 € TTC. Une intervention est possible fin février.

Une déclaration à l'assurance a été faite. Quelle que soit la réponse, il faut effectuer rapidement les travaux pour préserver le bâtiment.

## Informations sur le PLU

Monsieur le Maire a rencontré le nouveau responsable du PLU du Grand Angoulême et le responsable de l'assainissement collectif.

Dans la zone 1AU du PADD, il était envisagé une station d'épuration avec un assainissement collectif. Cette compétence a été prise par Grand Angoulême qui ne prévoit pas d'équipement sur la commune de Vouzan avant 2025-2026. Si on laisse le PADD en l'état, nous ne pourrions pas vendre de terrain tant que l'assainissement collectif ne sera pas en place. Il faut donc modifier le PADD pour permettre un assainissement individuel. Cela supposera de le valider en conseil municipal puis en conseil communautaire.

Suite à des remarques de Thierry Guillaume et Jean Rémond sur la cohérence de la politique de mise en place des réseaux d'assainissement, un débat est engagé. Il se poursuivra en commission.

Il reste beaucoup de travail sur la rédaction des OAP et sur le zonage.

## Validation devis Trompes de Chasse

Marie Mounier prend la parole et propose d'accueillir le 8 juillet 2018 une troupe de sonneurs de cors de chasse en l'église de Vouzan à partir de 11H00. La chasse et le comité des fêtes organiseraient le repas qui suivra le spectacle. Le concert dure environ une heure et la troupe se charge ensuite de l'animation du repas.

Le tarif préférentiel est de 400 € TTC au lieu de 750 € habituellement.

Le concert serait offert aux personnes prenant le repas. Il faut un minimum de 140 participants et des bénévoles pour que le projet puisse aboutir.

Le conseil accepte le devis de 400 € :

Contre 0, abstention 1 (Joëlle Lemouzy), pour 11

## Questions diverses

---

Le prochain conseil municipal se tiendra en mars lorsque le Compte de Gestion du Trésorier sera prêt.

Marie Mounier présente les ateliers "Habitat facile à vivre", les ateliers généalogie en partenariat avec Monsieur le Maire, les ateliers informatique avec le premier adjoint.

Joëlle Lemouzy rappelle que l'université de pays va mettre en place des sessions de formation informatique.

Chantiers jeunes : Monsieur HUREAU a rencontré la directrice de l'ALSH. Des ateliers seront organisés à partir du 5 juillet 2018 (5 matinées) pour réparer la fontaine du château.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H35.